

ARRETE DU MAIRE
N°27

CIRCULATION RÉGLEMENTÉE
D10 - route de Vernon

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents lors des travaux de purge suite à une déformation de la route au niveau de la Départementale 10, route de Vernon, à compter du 17 juin 2024 et pour une durée de 5 jours.

Les travaux sont effectués par l'entreprise COLAS France - PI Incarville - 27100 VAL DE RUEIL, représentée par Monsieur Quentin CHERON.

ARRETONS

Article 1^{er} : À compter du 17 juin 2024, et pour une durée de 5 jours, l'entreprise COLAS est autorisée à alterner la circulation par feux tricolore au niveau de la Départementale 10, route de Vernon, afin de pouvoir effectuer des travaux.

Article 2 : Le stationnement est interdit dans l'emprise du chantier aux véhicules légers ainsi qu'aux poids lourds.

Article 3 : L'entreprise a l'obligation de mettre en place une signalisation adaptée, veiller à la sécurité du chantier et des piétons ainsi que réparer immédiatement tous les dommages qu'elle aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 4 : Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la circulation des véhicules d'urgence.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R.610-5 du Code Pénal.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 8 : Ampliation sera adressée :

- COLAS, PI Incarville, 27100 VAL DE RUEIL
- Communauté de communes du Vexin Normand, 5 rue Albert Leroy, 27140 GISORS
- La Gendarmerie de Gisors, 10 rue de la Libération, 27140 GISORS

Fait à Neaufles Saint Martin, le 05 juin 2024

Le Maire,
Madame Sonia LAGAS

